



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101052

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

INTERVENTION PLANIFIEE 9578
N/REF : 1/05/2025 50H05 C:023514 I:24421
V/REF : CONTRAT N 9578 DU 26/11/2013

33 CITE

**45, QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON**

IMMEUBLE : RESTAURANT 33 CITE
33, QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 13 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N33 - FOSSE DE RELEVAGE - CONTACTER MME ORGEBIN TEL 04 37544548
A FAIRE EN MEME TEMPS LE BAC A GRAISSE ET LA POMPE DE RELEVAGE

MOTIF : Intervention trimestrielle

Donneur d'ordre : Mme A. ORGEVIN

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage/nettoyage de Fosse(s)/Bac(s) de décantation/Séparateur hydrocarbure
par procédé hydraulique haute pression.

NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE

LE 06/06 A 07H30 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
NETTOYAGE FOSSE DE RELEVAGE
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule mixte hydrocureur.
Aspiration du contenu de la fosse, curage haute pression des parois et du fond.
Pompage des boues et transport pour destruction en centre de traitement agréé.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 4	Entretien de la pompe de Relevage	1	133,73	33,43
1/ 4	Nettoyage de la fosse	1	514,74	128,68
1/ 4	Entretien du bac a graisse	1	1197,73	299,43
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,14	Traitement des déchets a prix coutant	1	80,70	91,99



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101052

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	553,53
T.V.A. a 20,00%	110,70
TOTAL T.T.C.En EURO	664,23

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.